



Personnels AESH ! La précarité, ça suffit ! Pour le respect des droits, pour le droit au respect : Le statut de fonctionnaire, maintenant !

Après l'Assemblée nationale en janvier 2022, c'est le Sénat, le mercredi 7 janvier 2026, qui a rejeté la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Avec une constance provocatrice ce gouvernement refuse que les AESH puissent sortir de la précarité.

Ces personnels sont :

- recrutés sous contrat (3 ans de CDD, avant un éventuel CDI)
- avec des salaires très faibles (850 euros nets par mois en moyenne) qui obligent nombre d'AESH à cumuler plusieurs emplois précaires
- avec des temps incomplets souvent imposés (83 % des AESH)
- alors qu'ils effectuent des missions pérennes (ou occupent des emplois permanents).

L'Éducation nationale peut maintenant se vanter de détenir le titre de premier employeur de travailleurs pauvres de France puisque le salaire de 145 000 AESH est inférieur au seuil de pauvreté !

A cela s'ajoute qu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance ni formation. Alors que le handicap nécessite des compétences spécifiques, les formations qui leur sont proposées sont souvent jugées inadaptées au(x) handicap(s) des élèves qu'ils accompagnent.

Un scandale permanent



145 000 à la rentrée 2025, les personnels AESH sont maintenant le deuxième corps de l'Éducation nationale. En collèges comme en lycées, les AESH sont reconnus indispensables pour les élèves en situation de handicap.

Mais la précarité de ce métier est telle que chaque année c'est presque un tiers des AESH qui quittent l'Éducation nationale. Si bien qu'à la rentrée scolaire, près de 50 000 élèves en situation de handicap étaient encore sans solution d'accompagnement.

Plutôt que de permettre un accompagnement individualisé et plutôt que de rendre ce métier attractif, les ministres successifs ont généralisé la mutualisation des accompagnements. Si bien que les AESH commencent l'année avec un ou deux élèves en charge et la terminent avec 5 ou 6, voire plus. **Qui accepterait de voir sa charge de travail multipliée par 2 ou 3 en cours d'année avec un salaire inchangé ?**



Plutôt que de les stabiliser sur un poste, Blanquer a institué les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui permettent de déplacer les AESH comme des pions au gré des « urgences » locales. Les ministres Borne et Attal, puis leurs successeurs veulent les remplacer par les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), déjà expérimentés en Ille-et-Vilaine, qui risquent d'aggraver la situation...

En Ille-et-Vilaine, la situation est particulièrement dramatique...

Le rapport de la « commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap » a été publié le 10 décembre 2025.

Il en ressort que la situation des élèves en situation de handicap, en Ille-et-Vilaine, est dramatique : **39% d'élèves notifiés ont débuté la rentrée 2025 sans AESH à la rentrée dans le 2nd degré.**

Dans ce même rapport, les établissements scolaires sont classés : **l'Ille-et-Vilaine est 94e/101 (et même 98e/101 dans le 2nd degré) sur le ratio nombre d'enfants accompagnés AESH / nombre d'enfants notifiés.**

L'Ille-et-Vilaine manque donc cruellement de personnels AESH (1200 élèves notifiés non accompagnés).

Ce faisant, alors qu'il manque plus de 1 000 AESH pour notre département, le rectorat a choisi le 30 septembre dernier de licencier 24 AESH pour avoir refusé de signer un avenant à leur contrat qui étendait encore plus leur zone d'exercice. Ubuesque !

FO était la seule organisation syndicale à s'être mobilisée pour contester ces licenciements : rassemblement le jour de la commission qui actait les licenciements, audience, communiqué de presse... Le combat continue !

Des solutions, il y en a !

Le manque d'AESH est évident.

Mais pour stabiliser dans l'emploi ces personnels, il faudrait commencer par rendre ce métier attractif. Or le salaire, c'est la première reconnaissance du travail.

FO revendique un temps plein pour 24 h de service rémunéré à 100 %.

UN PIAL, DES PIONS



Pour rendre ce métier attractif, il faudrait fournir aux AESH les garanties qu'apporte le statut de fonctionnaire :

- une formation initiale et continue adaptée,
- la reconnaissance comme du temps de travail effectif de toutes les heures consacrées aux réunions et aux déplacements inter-établissements,
- une affectation sur un poste permettant une mobilité selon des règles et un barème
- un avancement de carrière
- une retraite de fonctionnaire d'État et non dans le régime général des contractuels.

C'est ce que revendique Force ouvrière 35 pour les AESH !



La réforme sur l'inclusion scolaire a un coût

1,4 milliard d'euros par an !

Le scandale, c'est que le gouvernement refuse de consacrer cet argent pour permettre d'inclure les 400 000 élèves en situation de handicap dans des conditions respectueuses des élèves et des personnels !

Le scandale, c'est que le ministère de l'Éducation nationale refuse de consacrer 3 500€ par an (soit 292€ par mois) pour chacun de ces élèves pour leur permettre de réussir leur scolarité et s'insérer dans la société et le monde du travail.

Le scandale, c'est que le gouvernement préfère aider les entreprises à hauteur de 211 milliards en 2023, la moitié de ces aides profite aux grandes entreprises qui réalisent des bénéfices records (rapport de la cour des comptes).

Le scandale, ce sont les milliards investis dans le SNU (transformé récemment en service national volontaire) ou l'armement, quand 145 000 agents de l'Éducation nationale vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Pour le SNFOLC 35, le SNUDI FO 35 et la FNEC FP FO 35, il est urgent :

- d'offrir aux AESH un statut protecteur et attractif, un statut de fonctionnaire garantissant un temps plein pour celles et ceux qui le souhaitent
- d'abandonner les PIAL et les PAS et de recruter massivement des AESH sous statut de fonctionnaires pour garantir un accompagnement individualisé à tous les élèves qui le nécessitent

Force ouvrière Ille-et-Vilaine invite les personnels AESH à prendre contact avec le syndicat, à participer aux formations syndicales qu'elle organise pour les aider à faire respecter leurs droits.

La première étape pour faire respecter ses droits, c'est de les connaître. Nous sommes là pour vous y aider. Ensemble, on est plus forts ! Organisés, on peut gagner !

Adhérez à notre organisation syndicale !

ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE

POUR NOUS CONTACTER

SNFOLC 35

syndicat@snfolc35.fr

07 50 97 10 68

(collèges et lycées)

SNUDI FO 35

snudifo35@orange.fr

06 43 03 93 37

(écoles)

